

bonne foi. L'Aragonais battit monnaie sur les Napolitains. Revenu d'Espagne, et après avoir uni sa flotte à celle de ce peuple, il mit à la voile pour la Sicile, le 24 juin, et alla tenter de nouveau les chances de la guerre. Le fameux Loria conduisait l'armée, les courages étaient enflammés par la présence de Jacques, de Robert, duc de Calabre, et de Philippe, prince de Tarente. Frédéric sortit du port de Messine avec 40 galères, avec une milice impatiente d'en venir aux mains et guidée par les plus habiles capitaines et par un grand nombre de barons. Il voulait rencontrer l'ennemi, l'empêcher de prendre terre en Sicile, et le vaincre en bataille rangée. Mais, soit que les vents contrariassent ce projet, soit que les pilotes catalans fussent plus adroits et leurs vaisseaux plus agiles, ils abordèrent vers la plage de St-Marc et se mirent subitement en ligne, les proues tournées vers la flotte sicilienne qui, aspirant après le combat, arrivait à toutes voiles. Nous ne parlerons pas de la rage avec laquelle on combattit des deux côtés, Nicolas Speciale<sup>1</sup> ayant laissé de longs détails sur ce fait d'armes, mais nous dirons seulement que la victoire remportée par Jacques sur son frère fut entièrement l'œuvre de l'invincible Loria, qui,

<sup>1</sup> Lib. 4. c. 14.

outre sa haine pour Frédéric, était altéré d'une soif de vengeance incroyable, à cause de la mort de son imprudent neveu, Jean de Loria, fait prisonnier, comme nous l'avons vu, par les Siciliens. Il ordonne la bataille, dispose une attaque impétueuse sur les derrières des combattants, et fait passer dans toutes les âmes l'indignation qui agitait la sienne. Dix-huit galères furent capturées par Jacques, et dix mille Siciliens périrent dans ces eaux funestes; un grand nombre de barons qui, par l'autorité de leur nom et le nombre de leurs clients, avaient jusqu'alors affermi les Siciliens dans la résolution de ne pas se soumettre aux volontés du Pape, étaient au nombre des morts<sup>1</sup>. Ecrasés et couverts de sang, les Siciliens se retirèrent, et, avec eux, Frédéric, qui paya de sa personne, en ce jour, avec tant d'ardeur, qu'on l'eût pris pour un simple soldat, et non pour un roi. Villani affirme, selon la rumeur publique, que Jacques et ses Catalans laissèrent à dessein Frédéric s'enfuir<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Special. ib.

<sup>2</sup> Voici ses paroles : on a dit, avec raison, que, si le roi Jacques l'eût voulu, Dom Frédéric, son frère, serait resté prisonnier, puisque sa galère tomba au pouvoir du prince d'Aragon, et que la guerre de Sicile aurait été terminée. Mais, soit que telle fût la volonté de Jacques, soit que telle fût la volonté de la nation catalane, ils le laissèrent fuir et échapper. Liv. 8. chap. 29. — Ptolémée de Lucques, auteur aussi contemporain, affirme la même chose.

Tel fut le combat naval du cap Orlando ; si, après la victoire, Jacques eût marché droit sur la Sicile, sans donner à l'ennemi le temps de reprendre haleine, il est certain que la guerre aurait été terminée par la conquête de l'île ; mais, contre l'attente des deux fils de Charles d'Anjou et contre celle de Loria, il s'en alla, après avoir échangé les prisonniers avec Frédéric et laissant à Robert de Calabre et à Loria le soin de continuer la guerre. Il est vrai que, si l'armée de son frère était mise en déroute, lui-même ne sortait pas sain et sauf de cette terrible mêlée et que sa flotte avait cruellement souffert ; mais pourtant il était vainqueur et Loria était avec lui ; puis, la défaite qu'ils venaient d'éprouver, et la perte de leurs vaillants barons auraient rendu les Siciliens plus flexibles, le désir de la vengeance n'ayant pas encore succédé, en eux, au trouble de l'adversité. Il cingla vers Salerne, où l'attendait, plongée dans l'affliction, Constance, sa mère ; les yeux toujours fixés sans doute vers ces ondes que le sang de ses fils pouvait rougir, elle était, à ce moment, la plus malheureuse des mères. Il fit voile ensuite pour Naples, où il vit Charles, qui ne lui fit qu'un médiocre accueil<sup>1</sup>, car ce départ subit ne pouvait lui sourire. Jacques s'en

<sup>1</sup> Special. lib. 4. c. 15. a quo non multum diligenter acceptus est.

retourna ainsi en Catalogne, mal vu des princes d'Anjou, exécré des Siciliens qu'il eût cependant pu réduire, s'il l'eût voulu, à de plus mortelles extrémités<sup>1</sup>.

Boniface fut très-mécontent de la rentrée de Jacques en Catalogne ; en considérant que ce prince n'avait pas arrêté Frédéric au combat du cap Orlando et avait abandonné l'affaire dans le moment même où il fallait recueillir les fruits d'une victoire signalée, il comprit clairement que les raisons dont il couvrait son départ étaient simulées, et qu'il agissait sans bonne foi<sup>2</sup>. Ce motif, joint au désir de ne pas interrompre le cours des prospérités en Sicile, fixa plus fortement son attention sur ce pays ; mais, il avait encore plus à cœur de ne point perdre ce qu'on avait reconquis et de ne pas exposer au danger l'armée qui restait tout entière entre les mains de Charles. Jacques étant éloigné et s'occupant probablement fort peu de l'entreprise qui lui avait été confiée, Boniface tremblait, car si la flotte eût essuyé un échec, on n'aurait que difficilement pu le réparer. Il retint Charles et l'exhorta à ne pas courir les chances de la fortune. Mais ce prince qui avait rassemblé de nouvelles troupes, ne put se modérer, sur-

<sup>1</sup> Id. Ibid.

<sup>2</sup> Marian. lib. 45. c. 2.

tout lorsqu'il apprit que Robert, son fils, poursuivait glorieusement, avec Roger de Loria, ses conquêtes en Sicile, et s'était emparé de Catane elle-même. Il confia à Philippe, son fils, prince de Tarente, impatient et désireux de s'illustrer, lui aussi, par quelque action d'éclat, quarante galères commandées par l'illustre capitaine Pierre Salvacossa, qui avait abandonné le parti de Frédéric, et montées par un nombre suffisant de soldats. Boniface<sup>1</sup> s'opposait vivement de loin à ce que Philippe s'aventurât avec cette armée; il écrivait à Charles de le retenir, d'empêcher son départ, ou de le rappeler s'il était déjà parti; de se souvenir du serment de fidélité par lequel il s'était lié envers le Siège romain; de ne pas oublier non plus qu'on en viendrait aux censures pour l'arrêter, lui et son fils, dans sa téméraire entreprise, et que les armes spirituelles étaient déjà entre les mains de l'archevêque de Naples<sup>2</sup>. Le Pape écrivait ainsi le 2 novembre, et, au commencement de ce mois, le jeune prince mettait à la voile pour la Sicile, dans la direction du promontoire lylibéen, où il prit terre avec son armée. Les exhortations et les ordres de Boniface étaient comme un pressentiment certain de grands malheurs; car, un mois à peine

<sup>1</sup> Fazzell. lib. 9. c. 3.

<sup>2</sup> Lib. 5. Ep. 59. Rayn. 4.

après avoir quitté Naples, Philippe ayant voulu mesurer ses forces avec Frédéric dans les plaines de Falconaria, entre Marsala et Trapani, fut vaincu et fait prisonnier par l'ennemi. Ainsi fut perdu le fruit de la victoire du cap Orlando; ainsi se prolongèrent, des deux côtés, sans utilité, les haines et la guerre; et Boniface vit se flétrir toutes les espérances qu'il avait placées dans Jacques et qu'il reporta ensuite sur Charles de Valois. Que n'avait-il confié, dès le principe, la défense des droits de l'Église sur la Sicile à ce dernier; les affaires peut-être auraient mieux réussi; la guerre, du moins, eût été plus morale et plus honorablement conduite par un Français, qui n'était pas frère de Frédéric.

Nous ne voulons pas terminer le récit de la guerre de Sicile, sans rappeler le souvenir d'un fait atroce: en témoignant de la férocité de l'époque, il prouve en même temps la vigilance de Boniface et son empressement à remédier à tout désordre qui blessait les saintes lois de la nature. Frédéric avait, parmi les gens de sa suite, un certain Mantanero Sosa qui, non content d'avoir surpris par trahison et égorgé une poignée de Français, trouva, dans son infernale cupidité, un sacrilège et abominable moyen de faire de l'argent de ses victimes. Il mit à bouillir leurs cadavres et décharna les ossements qu'il vendit en-

suite très-cher aux parents des défunts, afin qu'ils les emportassent avec eux dans la patrie, pour les y ensevelir. Ainsi, dit Fazzello, il vendait morts ceux qu'il avait trahis vivants<sup>1</sup>. Ce trait fut vraisemblablement inspiré par l'usage où étaient les croisés de disséquer les corps des personnages illustres ou chers à leur cœur, pour ne pas laisser leurs restes dans une terre infidèle: c'est ce qui eut lieu, d'après l'histoire, pour le corps même de saint Louis, roi de France. Ces indignes traitements, bien qu'exercés sur des cadavres, avaient un caractère d'affreuse irrévérence envers la créature de Dieu; et pourtant ils étaient fréquents de la part des seigneurs; mus par la vanité ou par un sentiment plus noble, l'amour de leurs parents, ils tenaient à rapporter dans les splendides tombeaux de famille, ceux des leurs qui avaient succombé en pays lointain, et, dans ce but, ils les dépouillaient de leurs chairs après les avoir fait bouillir dans d'horribles chaudières. Boniface publia une constitution<sup>2</sup>, dans laquelle, après avoir détesté et livré à l'exécration publique cette abominable coutume, il fulminait l'excommunication majeure contre les sauvages profanateurs d'ossements humains.

<sup>1</sup> Fazz. ib.

<sup>2</sup> Extrav. commun. tit. de sepult. cap. 4.

Quoique Boniface, ainsi que nous l'avons remarqué, ne perdit pas de vue les mouvements des impurs hérétiques appelés Fratricelles, qu'il avait condamnés avec empressement, ils n'en continuaient pas moins leurs criminelles pratiques; couverts de la peau trompeuse de brebis, ils étaient pires que des loups dévorants. C'étaient de misérables religieux échappés de leurs couvents et fondateurs fanatiques de nouvelles réformes. Ils s'étaient retirés sur les sommets des montagnes de l'Abruzze et de la Marche d'Ancone. L'arme de la censure n'avait point de prise sur eux, car de Pape et d'Eglise ils n'en voulaient plus. Nous avons déjà dit de quelle souche regrettable étaient sortis ces rejets vénéneux. Fortement attachés à la règle de saint François, elle leur tenait lieu d'évangile et de tout. Boniface les fit poursuivre par frère Matthieu de Chieti, de l'ordre des Mineurs, et inquisiteur des hérétiques<sup>1</sup>. C'est dire que la poursuite fut vigoureuse. Ils débarrassèrent donc le continent de leur présence et s'en allèrent en Sicile. Là, gorgés d'aliments et échauffés par le vin, ils organisèrent une procession, vraie bacchanale, où, soufflant dans des sortes de trompettes composées de roseaux, ils hurlèrent un chant commençant par ces mots: — Réjouis-toi, ô Eglise

<sup>1</sup> Reg. Vat. Ep. 470. Rayn. 55.

courtisane. — C'était l'Eglise romaine qu'ils déchiraient ainsi. Puis, après avoir brisé ces instruments et une coupe, pour faire allusion à la fin de l'Eglise, ils se ruèrent sur la Grèce, et y semèrent leurs pernicieuses doctrines. Mais Boniface les devança par une lettre au patriarche de Constantinople et aux archevêques de Patras et d'Athènes qu'il engageait à les écraser. Ils se réfugièrent en Achaïe<sup>1</sup>. Ce vil troupeau de fanatiques n'était assurément pas à mépriser, car le peuple séduit par l'apparence de leur rigide pauvreté, commençait même à les considérer comme saints et à vénérer leurs reliques. Bernard Guido<sup>2</sup> raconte que les inquisiteurs durent faire déterrer, pour les jeter au vent, les restes d'Erman, hérétique de Ferrare, et abattre un autel que le peuple lui avait élevé comme à un saint. Ils traitèrent de même les cendres d'une femme anglaise qui se disait être l'Esprit-Saint incarné pour le salut de son sexe<sup>3</sup>. Si ces honteuses et stupides doctrines ne pouvaient parvenir jusqu'à la hauteur des esprits cultivés, pour les séduire, il est cependant vrai qu'elles étaient dans le peuple comme une expression ridicule de certaines théories menaçantes pour les parties les plus nobles

<sup>1</sup> Jord. MS. sig. 4990. Vatic. ap. Rayn. 55.

<sup>2</sup> Chron. Rom. Pont. ad an. 1301.

<sup>3</sup> Annal. Domin. Colmar. ad an. 1301.

de l'Eglise, et qui germaient dans des intelligences cultivées et polies. Cette année là même mourut Jean Olive, dont nous avons parlé, et dont les commentaires sur l'Apocalypse de saint Jean renfermaient, avec beaucoup de folies, sur saint François, sur sa règle et la nue pauvreté, etc., les attaques les plus hardies et les plus mordantes contre l'Eglise et contre le Pape. Il appelait la première une nouvelle synagogue, une Babylone, une courtisane déjà mourante, et le Pape n'était, à ses yeux, que l'Antechrist en chair et en os<sup>1</sup>; c'est ainsi qu'il préludait à l'apostolat de frère Martin. Or, ces doctrines publiées par un homme saint en apparence, docte comme lui, pouvaient sonner agréablement à l'oreille de ceux qui, gênés par l'autorité de l'Eglise, frémissaient sous le joug de Boniface. C'est pour cela que Boniface veillait et que les inquisiteurs se remuaient.

Après avoir dit que les Fratricelles étaient des rejets détestables de l'excellent ordre de saint François, et que Boniface les avait poursuivis pour avoir ainsi dégénéré, il est juste de remarquer aussi que l'ordre Séraphique n'eut peut-être pas de plus grand protecteur que ce pontife. Il rendit les religieux qui en faisaient partie, indépendants de la juridiction

<sup>1</sup> Const. Joan. 66. XXII. in. extrav. communiter nonnullos.

des évêques, accorda à leurs supérieurs pleins pouvoirs de juger leurs sujets selon les constitutions de l'ordre, sans avoir égard aux prescriptions générales du droit, et confirma tous leurs privilèges par sa bulle qui commence par ces mots : « Mare magnum<sup>1</sup>. » Il employa souvent les Franciscains dans les légations et dans le gouvernement des églises. Porchetto Spinola, religieux de cet ordre, fut placé, par lui, sur le siège archiépiscopal de Gênes ; frère Aleman fut élevé sur la chaire aussi archiépiscopale d'Arbora, en Sardaigne : ce dernier jouit, en outre, du privilège d'exercer la juridiction épiscopale, à Rome, en qualité de vicaire du Pape, le pontife même étant présent ; frère Jean de Semes, créé pénitencier et chargé de nombreuses légations, fut nommé à l'évêché de Rennes, puis à celui de Lisieux<sup>2</sup>. Ces faveurs étaient appelées par les services importants que les religieux franciscains rendaient à l'Église. Le caractère de l'ordre était tel qu'il répondait parfaitement à celui de l'époque ; aussi, beaucoup d'hommes distingués par leur science y entraient, et comme il était encore dans sa première ferveur, ses membres, aussi bien que ceux de l'ordre des Dominicains, étaient toujours prêts pour toutes les

<sup>1</sup> Wading. Annal. Minor. Tom. V. p. 340.

<sup>2</sup> Idem. ad ann. 1298. 1299.

actions qui exigeaient de la nature humaine une abnégation parfaite. Ainsi, ils étaient pauvres, pénitents, laborieux dans la prédication et dans l'administration des sacrements ; seuls, ils affrontaient les dangers des missions lointaines, en pays infidèles.

Mais les évêques et les curés, qui voyaient à côté d'eux, dans l'exercice de leur ministère, des compagnons inconnus jusqu'alors, ne voyaient pas aussi clairement la justice de la récompense accordée à ces derniers. Les religieux étaient porteurs d'ordonnances papales qui les rendaient, non plus sujets, mais coopérateurs des évêques et diminuaient le ministère des curés. Ces ordonnances étaient fondées, parce que, à cette époque, le clergé séculier avait besoin d'aides, et le pontife de ministres plus libres et plus actifs dans la diffusion de son pouvoir. Mais les évêques se plaignaient et ne voulaient pas de Frères Mineurs à côté d'eux, mais sous eux. Nous n'avons pas à parler des dissensions que cet état de choses entraînait, mais bien des mesures de Boniface en faveur des Religieux. Il publia, en 1299, la bulle « Super cathedram<sup>1</sup>, » par laquelle il donna pleine faculté à tous les Frères Mendians de prêcher, dans les églises ou sur les places, pourvu

<sup>1</sup> Extrava. commu.